

AUTORISATION

pour une demande d'autorisation environnementale par PROVEND sur des terrains appartenant à

U LOGISTIQUE

TERRAINS concernés : section BD, Parcelles 334, 333, 329, 331, 162, 327, 325, 322, 152, 155, et 316
commune de Vendargues

Je soussigné Jean Luc ROLLAND, Directeur Général de U LOGISTIQUE – place des pléiades – 44470 CARQUEFOU immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 810146563

Propriétaire en pleine propriété des parcelles cadastrées : section BD, Parcelles 334, 333, 329, 331, 162, 327, 325, 322, 152, 155, et 316, commune de Vendargues

cf. relevés/attestation de propriété fournis

autorisant expressément la Société PROVEND expressément désigné à déposer, à son nom, une demande d'autorisation environnementale unique sur les parcelles ci-dessus désignées afin de réaliser un bassin de rétention se substituant au bassin de rétention existant dans le cadre de la réalisation du projet CAMPUS U.

AUTORISE

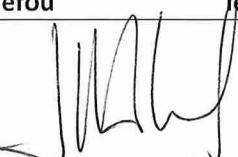
Madame APARICI Florence, Gérante, représentante de la Société, PROVEND, SARL au capital social de 1000€ dont le siège est à Vendargues (34740), route de Jacou, Parc Hermès, identifiée au SIREN sous le numéro 812942233 et immatriculée au Registre du Commerce et sociétés de Montpellier.

A déposer, en son nom, une demande d'autorisation environnementale unique sur les terrains sus-vises et obtenir l'autorisation correspondante afin de réaliser un bassin de rétention en lieu et place de celui existant actuellement sur la parcelle cadastrée BD 292 propriété actuelle de PROVEND. La SARL PROVEND est le demandeur et en sera le bénéficiaire. (*)

(*) J'ai pris connaissance que le bénéficiaire de l'autorisation est responsable de la bonne exécution des travaux tels que déclarés et des prescriptions et conditions formulées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.

En cas d'évolution de la situation (abandon, modification du projet, changement de porteur de projet) le bénéficiaire de l'autorisation délivrée ne pourra se libérer de ses obligations qu'après avoir sollicité auprès du représentant de l'Etat :

- soit une demande de retrait de l'autorisation (en cas d'abandon du projet),
- soit une nouvelle demande d'autorisation (en cas de modification substantielle du projet),
- soit une demande de transfert d'autorisation conjointe avec le nouveau porteur de projet.

Pour U LOGISTIQUE	Pour PROVEND
Jean Luc ROLLAND	La représentante, Mme Florence APARICI, Gérante
Fait à Carquefou le 4 octobre 2024	Fait à Vendargues le 4 octobre 2024
Signature 	Signature 